



FORMATION CACES® R484 - PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

R484

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

- Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne des ponts roulants
- Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de pont roulant de catégorie 1 suivant la R484



Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de ponts roulants selon la R484 dans la catégorie souhaitée.



Durée : nous contacter

Initiale expérimenté : Conducteur ayant déjà conduit des ponts roulants mais n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® ou une autorisation de conduite de ponts roulants dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : pontier élingueur

Conducteur apte médicalement pour la conduite des ponts roulants.



Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

CERTIFICATION

CNAM / CODE RS :

R484 cat 1 : RS6879

R484 cat 2 : RS6934

FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de pont roulant – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques
- Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements
- Les dispositifs de sécurité
- Exploitation et maintenance des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et portiques

FORMATION PRATIQUE - exercices réalisés par catégorie

Version : R484-20260219

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017

N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039

N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032

N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018

N° déclaration activité : 76660309966



- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Elingage de la charge
- Positionnement
- Réaliser des manœuvres en mouvements simples et combinés
- Préparer la zone de dépose de la charge
- Prendre et déposer une charge à un endroit précis
- Communiquer avec l'élingueur et le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels
- Utiliser les aides à la conduite
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge
- Fin de poste : opérations d'entretien quotidien et maintenance

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE SECURITE, CASQUE, GANTS DE MANUTENTION, GILET HAUTE VISIBILITE.

Une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®. NB : vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles de conduite des ponts roulants en sécurité
- Effectuer différents élingages
- Assurer en sécurité la prise d'une charge au sol, son déplacement et sa dépose
- Connaître les gestes de commandement

Méthodes et moyens pédagogiques

Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant, alternance entre théorie et pratique, conduite de chariots élévateurs (thermiques et/ou électriques) sur différents types de sols (intérieur et extérieur), mise à disposition du ou des chariots et de

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques et pratiques en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Le stagiaire doit valider un test théorique et un test pratique pour obtenir son CACES® avec un minimum de 70/100 à chacun des tests.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR